

Compte rendu conseil municipal du 20 octobre 2015

Etaient présents : tous les conseillers en exercice

Secrétaire de séance : M. FLAGEOLET Johan

le compte rendu de la réunion du 13 octobre sera approuvé à la séance du mois de novembre.

Extension hangar communal

Le maire informe que l'ouverture des plis relative au marché d'assistance et recours à architecte a eu lieu le 16 octobre 2015 à 14 Heures. La commission d'appel d'offres ainsi réunie n'a pu que constater le caractère infructueux du marché en l'absence de réponse de la part des candidats. Le maire rappelle que le marché a été passé sur le site des marchés publics par la plateforme e-Bourgogne. Huit candidats ont retiré le dossier qui précisait une réponse sous forme dématérialisée. La date limite de réception des offres était fixée au 15 octobre 2015 à 12 heures. L'objet du marché était la création de plan et l'élaboration du permis de construire concernant l'extension du hangar communal. La commission d'appel d'offres à la suite de la consultation a décidé de réaliser une consultation simple pour le recours d'assistance à architecte.

Contrat d'assurance

M.le maire avait rencontré courant juin, les commerciaux de GROUPAMA pour revoir les garanties du contrat d'assurance concernant les bâtiments communaux et le mobilier urbain (villasur). La renégociation se traduit par un avenant au contrat initialement signé et à l'émission d'un chèque du montant de la différence soit 747 € ; Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant au contrat et l'autorise à émettre un titre de 747 € correspondant à l'encaissement du chèque établi par GROUPAMA.

Remboursement sinistre.

Le maire rappelle que courant juillet, la vitre du tracteur a été brisée lors des travaux de fauchage réalisés par les employés communaux. Un devis avait fait l'objet d'un envoi à GROUPAMA en complétude de la déclaration du sinistre. Le remplacement de la vitre s'élève à 540 €. Après réalisation des travaux de remplacement, la facture a été adressée à l'assurance.

Groupama a adressé à la commune un chèque de 540 € correspondant au remboursement du sinistre. Le conseil municipal autorise le maire à procéder à l'encaissement.

Tarif des têtes de chêne

Depuis 2013, les têtes de chênes sont vendues aux affouagistes à 7 € TTC le stère. Les affouages (hors têtes de chênes) sont tarifés 7.30 €TTC. Le conseil municipal après concertation décide de ne pas faire subir d'évolution au tarif des têtes de chênes et de maintenir à 7 € TTC le prix du stère.

Valeur du fermage 2015.

Par arrêté ministériel du 20 juillet 2015, le taux d'évolution du fermage 2015 est communiqué. Il subit une évolution de + 1.61% par rapport à 2014 soit une valeur de 110.05 (indice base 100 pour 2009) en 2015. Il est rappelé que de nombreuses locations communales sont soumises aux fermages.

Location terrain ULM

Le maire rappelle que le terrain d'ULM est situé sur une parcelle propriété de la commune. La location est calculée selon l'indice du fermage. En 2014, le loyer s'élevait pour l'année à 485.77 €. En appliquant à cette valeur le taux de + 1.61%, le montant du loyer pour 2015 sera de 493.59 €.

Maisons fleuries

Mme PAGEAUT Annie, responsable de la commission des maisons fleuries, donne le compte rendu des différentes réunions. Cette année, dix finalistes ont été retenus pour le concours des maisons fleuries 2015. La remise des prix se déroulera le samedi 28 novembre 2015 à la salle des fêtes sur invitation

Pour l'année prochaine, il est décidé d'intégrer dans le jury des personnes extérieures. Les personnes intéressées devront remettre en mairie, le coupon joint à l'invitation. Mme PAGEAUT expose à l'ensemble du conseil les différents travaux d'aménagement et de fleurissement qui seront réalisés.

Noël des enfants des écoles

Au cours de la séance du mois de janvier 2015, le conseil municipal avait décidé d'attribuer la somme de 15 € par enfant scolarisé sur Losne à l'occasion des fêtes de Noël. La somme

allouée est destinée à l'achat de livres. Ces derniers seront distribués le vendredi avant les vacances de Noël.

Maison sise 10 rue Nationale

Le maire rappelle qu'une procédure de péril imminent est actuellement engagé à l'encontre de l'immeuble sis Rue Nationale cadastré AB n° 1561 et propriété des conjoints CHAUVEAU. L'immeuble menaçant ruine a fait l'objet d'une expertise. Les conclusions émises par l'expert diligenté par le tribunal Administratif sont la démolition du bâtiment et la réfection du mur mitoyen.

Des entreprises ont été contactées pour établir des devis concernant la réalisation des travaux. Deux devis sont ainsi parvenus en mairie. Le conseil autorise le maire a procédé aux travaux de démolition et de construction du mur. le propriétaire de l'immeuble mitoyen avait proposé de contacter une autre entreprise pour les travaux de reconstruction du mur.; le conseil suggère que celui-ci soit recontacté pour connaître l'avancement de la démarche. Si sous huit jours, aucune proposition n'est adressée en mairie, le maire est autorisé à signer les devis présentés.

Questions diverses

*Cérémonie du 11 novembre

L'organisation de la cérémonie est discutée et mise en place par le conseil.

*Fonctions des adjoints.

Les adjoint ont dressé le bilan de leurs différentes activités.

*Affouages 2015

Le nombre d'affouagistes pour 2015 est connu. 86 personnes se sont inscrites .M. MACAIRE Didier propose que le film réalisé par l'ONF et concernant les règles de sécurité à respecter lors de l'exploitation des affouages face l'objet d'une diffusion auprès des affouagistes . le maire suggère que la projection du documentaire ait lieu le 07 novembre avant le tirage.

*Terrain de Mme COINDREAU Simone

Le maire informe que la maison de Mme Simone COINDREAU est édifée sur des terrains appartenant à la commune .

*Terrain CCAS

Le maire informe que les terrains dits du CCAS et proposés à la vente aux occupants actuels sont en réalité la propriété de la commune. La cession des terrains sera inscrite au budget de la commune.

*Proposition financière

Le maire informe avoir sollicité différentes agences bancaires pour un emprunt. Ce dernier doit financer l'extension du hangar communal. La durée de l'emprunt serait sur quinze ans pour un montant de 80 000 €

Après étude des différentes propositions, l'agence Banque Populaire de Saint Jean de Losne présente la proposition la plus avantageuse : taux fixe de 1.75% et sans frais de dossier. Le conseil municipal autorise le maire à contracter l'emprunt auprès de la banque populaire qui sera affecté aux travaux d'extension du hangar communal

*Recensement population 2016

Le maire rappelle que la commune doit procéder au recrutement de 3 agents recenseurs pour réaliser l'enquête de recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Cinq candidatures sont parvenues en mairie. Le conseil décide de privilégier les personnes sans emploi. Les candidatures retenues sont celles de Mme MARTIN Sylvia, Mlle LHUISSIER Margaux et Mme NIQUET Lydie. Ces trois personnes seront les interlocuteurs directs auprès de la population.

*Syndicat des eaux

M. CATINOT Patrick, 1^{er} adjoint et vice-président du syndicat des eaux donne le compte rendu de la réunion du bureau qui s'est déroulée le 22/09/2015.

*Conseil d'école élémentaire

Mme GAUTHERON Christiane donne le compte rendu du conseil de l'école élémentaire qui s'est tenu le 15 octobre 2015. Le nombre d'élèves scolarisés en élémentaire est de 118.

*Communauté de Communes

Le maire remercie les élus qui ont pris part à la réunion de Rives de Saône . Elle s'est déroulée à la salle des fêtes de Losne et concernait le rapport d'activité 2014. Le maire rappelle que le rapport est consultable par tous.

*Réunions diverses

Le maire informe que l'Assemblée Générale du kayak se tiendra le 20 novembre à 19h salle des Platanes à Losne.

*Révision PLU

M. le maire donne lecture d'un courrier adressé par un administré et concernant le zonage de deux parcelles viabilisées. Lesdits terrains sont actuellement en zone agricole du PLU dont non constructible pour le propriétaire. Ce dernier n'étant pas exploitant agricole.

Le conseil décide de prévoir une révision du PLU en 2016 pour permettre d'apporter des corrections au document approuvé le 21/04/2011.

*Pose enseigne

Une demande de pose d'enseigne publicitaire est parvenue en mairie. Avant d'émettre une réponse, des renseignements vont être pris concernant la réglementation relative aux enseignes et pré-enseignes. Cette dernière étant modifiée depuis le 01 /07/2015

*Coupe de bois

Le maire a été interpellé par un locataire de parcelle communale pour une autorisation d'abattage de bois .le conseil émet un avis favorable sous réserve que la coupe de bois ait pour finalité l'entretien de la parcelle.

*Bulletin municipal

La commission en charge de l'élaboration du bulletin municipal se réunira le 23 octobre. Il est rappelé que la personne qui avait émis des remarques sur le bulletin de l'année passée est la bienvenue dans la commission pour faire partager son savoir en matière de règles de grammaire et d'orthographe.

*Recrutement CPI

Le maire demande au conseil de se prononcer sur l'incorporation d'une nouvelle recrue au sein du CPI dans le cadre d'une mutation. Après renseignements pris par le Lieutenant AURAY Rudy auprès du chef de corps du SIVU de BROIN-BONNENCONTRE, le conseil municipal décide d'intégrer à l'effectif par voie de mutation le nouveau sapeur-pompier. Le maire est chargé de dresser l'arrêté d'intégration.

*Stockage du bois

Le conseil rappelle qu'il avait délibéré sur la possible application d'un droit de place d'une valeur de 100 € pour les personnes stockant leur bois sur le domaine public. Un dernier courrier sera adressé aux intéressés avant application de la sanction.

*Aire de jeux

M. HUTTE rappelle que la municipalité s'était engagée à créer une aire de jeux sur la commune. Le site choisi pour le projet était l'aire de pique-nique à Chaugey. Devant la dangerosité du site du fait de la présence de l'eau, le maire suggère d'aménager une aire de jeux vers la salle des fêtes. Les crédits sont inscrits au budget, le maire est autorisé à passer la commande des jeux

*Circulation Ancienne route de Seurre

M. CATINOT Patrick informe que l'entreprise DL équipement a été contactée pour établir un devis dans le cadre de la confection d'une barrière pour l'Ancienne Route de Seurre. La pose d'une barrière résulte d'une conduite dangereuse et excessive de certains automobilistes.

* Coffret électrique

Il est signalé que certains coffrets électriques de la route de Dole sont cassés. Edf et le SICECO en seront informés afin de procéder à leur emplacement.

Séance levée à 22h 50

Le maire

L.LHUISSIER